

Cette liste s'applique durant les périodes suivantes, avec les particularités qui y sont précisées :

### 1. Effectifs réduits au LBM :

Du lundi au Vendredi de 16h00 à 18h00

### 2. Permanence des soins (garde) :

Du lundi au Vendredi de 18h00 à 8h00 le lendemain

Du samedi 16h00 au lundi 8h00 (hors lundi férié)

Les jours fériés.

### \* Cas particulier du samedi de 8h00 à 16h00 :

Effectif réduit du personnel du LBM. La liste suivante s'applique à minima. Se référer au catalogue des examens, disponible sur le manuel de prélèvement.

\* **1 biologiste d'astreinte** (de 18h30 à 8h30) est joignable 24h/24 et 7j/7 via le standard téléphonique.

\* **Les délais de rendu des résultats** validés biologiquement sont indiqués dans le manuel de prélèvement, disponible sur internet et sur le site intranet du CH de St Nazaire.

## 1. BIOCHIMIE

### \* Dans le sang : ionogramme, enzymes, protéines :

- Na, K, Cl, CO<sub>2</sub>, Ca, Mg, Phosphore, Ammonium, Acide Urique, Bilirubine, Glucose, Protéines, Albumine, Urée, Créatinine, ALAT, ASAT, CPK, GGT, LDH, Lipase, PAL.

- Troponine hypersensible, NT-ProBNP, CRP, Haptoglobine, Béta HCG, Alcool, Osmolarité, Acide Lactique, Bilan gazeux, Calcium ionisé, Méthémoglobine, Carboxyhémoglobine, Procalcitonine, Procalcitonine sang de cordon

### \* Dans le sang : médicaments :

Gentamicine, Tobramycine, Vancomycine, Amikacine, Acide Valproïque, Phénobarbital, Digoxine, Paracétamol, Lithium.

### \* Dans les urines : ionogramme, protéines :

- Na, K, Cl, Protéines, Ca, Mg, Phosphore, Acide Urique, Glucose, Urée, Créatinine, Osmolarité.

### \* Dans les urines : médicaments, toxiques :

- Recherche de cannabis, cocaïne, opiacés, amphétamines, benzodiazépines, d'antidépresseurs tricycliques

### \* Dans le LCR:

- Protéines, Glucose, Acide lactique

### \* Dans les liquides de ponction :

- Chimie du liquide

### \* Sérologies :

- HIV seulement dans les Accidents d'exposition au sang (AES)

- AgHBs pour la maternité seulement, se renseigner si l'examen est urgent

### **Peuvent être réalisés après accord du biologiste d'astreinte**

- Estradiol, LH, Progestérone

- Test au Synacthène

## 2. HEMATOLOGIE - HEMOSTASE

### 1- Cytologie

Numération formule plaquettes

Réticulocytes

## **2- Hémostase**

TP, INR, TCA, TCK, Fibrinogène

D-Dimères (exclusion embolie pulmonaire et thrombose veineuse profonde + Bilan CIVD)

Héparinémie

Antithrombine (pour les services Réanimation et Pédiatrie)

Dosage des AOD (si notion d'hémorragie, alerte thrombolyse ou bloc urgent bien spécifié) :

Xarelto, Eliquis, Pradaxa.

## **3- Recherche de paludisme**

**Peuvent être réalisés après accord du biologiste d'astreinte :**

### **1- Recherche de schizocytes**

**2- Dosage des facteurs de la coagulation**, dans le cadre d'un bilan pré-opératoire urgent

**3- Dosage de l'antithrombine** (en dehors des services Réanimation et Pédiatrie)

**Ne sont pas réalisés en période de garde, sauf le dimanche matin, matin des jours fériés et entre 16h et 17h30 en semaine :**

- Les vérifications de formules au microscope

- La cytologie des liquides de ponction (y compris LCR pour recherche d'hémopathie), avec pour les liquides d'ascite et de dialyse péritonéale une numération des polynucléaires au minimum.

- Recherche de cristaux dans le liquide articulaire

## **3. MICROBIOLOGIE**

### **1- Examen direct et ensemencement**

Examen cytot bactériologique du LCR

ECBU de pédiatrie (< 3ans)

ECB des placenta et liquides gastriques du nouveau-né

ECB bronchique protégé, aspiration bronchique et LBA chez patient ventilé

### **2- Recherche d'antigènes urinaires :**

*Legionella pneumophila* sérotype 1

*Streptococcus pneumoniae*

### **3- Ensemencement et examen direct différé**

Hémoculture (jusqu'à minuit)

**A cette liste s'ajoute de 16-17h30 en semaine et le dimanche matin :**

Liquide d'ascite

Liquide de dialyse péritonéale (mise en culture pour le 1<sup>er</sup> examen)

Pus de suppurations profondes

Recherche de toxine de *C. difficile* dans les selles

Les examens dont le mode de prélèvement ne permet pas une conservation jusqu'au lendemain.

**De 8H à 16h du lundi au samedi et de 6h55 à 13h55 le dimanche et jour férié :**

Recherche de SARS-Cov2 par RT-PCR

## **4. MALTRAITANCE SEXUELLE**

Le personnel du laboratoire de biologie médicale contacte systématiquement le biologiste d'astreinte dans ce cas.

**Pour tout autre examen, contacter le biologiste d'astreinte.**

Liste réalisée avec approbation des biologistes polyvalents réalisant des gardes et astreintes.

Et l'ensemble des prescripteurs du centre hospitalier de St Nazaire, représenté par le président de la CME : Dr Marc LE BIDEAU